



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00723210-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 49 - Subventions au sport de haut niveau

Délibération n° 2023/007232

Subventions au sport de haut niveau

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	07/06/2023	Favorable unanime

Résumé :

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau dans les disciplines collectives.

La Ville de Besançon inscrit son soutien au Sport de Haut Niveau dans le cadre de Contrats de Développement Sportif (CDS). Ces contrats sont élaborés sur la base d'un projet partagé, d'engagements financiers précisés et de la mise en place d'un dispositif de suivi et de contrôle de gestion.

Le contrat de développement sportif traduit le soutien de la Collectivité au projet global de chaque club. Ainsi, les dimensions sportives, économiques ou encore éducatives sont prises en compte.

Concernant le volet éducatif, chaque club s'engage à mener un certain nombre d'actions de promotion de la discipline auprès des publics en difficulté et participe activement aux différents dispositifs mis en place par la Collectivité : Vital été, parcours sportifs en temps scolaire, Tout Besançon Bouge, Raid Handi Fort, Bouge +.

Il est proposé dans le présent rapport la définition du montant de l'aide apportée par la Collectivité aux différents clubs de sports collectifs dans le cadre des contrats de développement sportifs saison 2023/2024.

I - Clubs Professionnels

- **ESBF**

Financièrement : le club est à l'équilibre financièrement et répond aux exigences de la Commission Nationale du Conseil de Gestion de la Fédération Française de Handball. Les fonds propres sont consolidés. Le club atteint cette année un budget d'environ 2,2 millions d'euros.

Sportivement : la saison de l'ESBF est globalement réussie. Le club a performé sur toutes les compétitions dans lesquelles il était engagé : en championnat de France avec une possible qualification en coupe d'Europe la saison prochaine, en coupe de France où l'ESBF s'est arrêté aux portes d'une seconde finale consécutive et enfin en coupe d'Europe où les joueuses bisontines n'ont pas démerité en phase de poule ratant de peu une qualification en ¼ de finale.

Le club continue de puiser dans le vivier de son centre de formation pour alimenter son équipe première.

Rayonnement et attractivité du club : l'ESBF peut compter sur un public fidèle tant en championnat qu'en coupe d'Europe. Les rencontres européennes contribuent au renforcement de la notoriété internationale de la Ville à travers l'accueil de délégations étrangères.

Actions éducatives et de formation du club : l'ESBF mobilise un éducateur pour intervenir dans les parcours sportifs en temps scolaire proposés par la Ville de Besançon en partenariat avec l'éducation nationale. Le club est également présent sur l'opération Vital été menée par la Collectivité.

Le club organise également en partenariat avec le GBDH des stages pendant les vacances scolaires. L'ensemble de l'équipe réserve évoluant en Nationale1 est issue du centre de formation de l'ESBF.

Proposition de soutien : Il est proposé de maintenir l'aide de base du club à 390K€ et de reconduire l'accompagnement de celui-ci en cas de qualification en coupe d'Europe. Pour cela, la Ville de Besançon allouera une aide de 7.5K€ pour la participation au premier tour de coupe d'Europe puis 2.5K€ par tour supplémentaire.

Ce soutien en fonction des résultats permet au club de bâtir un budget prévisionnel incluant la masse salariale de joueuses cadres nécessaire à la campagne européenne puis d'assumer les coûts liés à chaque déplacement.

La Coupe de l'EFH étant organisée comme suit :

- 1 tour préliminaire avec matches aller/retour à élimination directe,
- poule de 4 équipes avec matches aller/retour,
- ¼ finale,
- ½ finale,
- Finale.

La participation totale de la Ville de Besançon au titre de la saison 2023-2024 sera donc identique à la saison 2022-2023, comprise entre 397 500€ (en cas de qualification en coupe d'Europe et d'élimination au 1er tour) et 412 500€ (en cas de participation à la finale de la coupe d'Europe).

- **GBDH**

Financièrement : le club est sain financièrement et répond aux exigences de la Commission Nationale du Conseil de Gestion de la Fédération Française de Handball. Si la saison se solde par un déficit budgétaire, celui-ci était programmé par le club dont l'objectif était de renforcer sa structuration administrative et commerciale. Les fonds propres consolidés ces dernières années permettent l'absorption de ce résultat négatif et demeurent à un niveau très satisfaisant.

Sportivement : l'équipe phare a connu un championnat mitigé et a évolué la majeure partie de l'année dans la seconde partie du classement. Le maintien acquis, le club se projette sur la prochaine saison. Le retour de Christophe Viennet entraîneur emblématique du GBDH et la construction d'une équipe jeune et talentueuse laisse augurer d'une saison sportivement plus ambitieuse.

Rayonnement et attractivité du club : le GBDH poursuit sa structuration avec l'objectif de convaincre de nouveaux partenaires privés et ainsi continuer sa progression dans un championnat qui connaît un essor important.

Cette saison a marqué un retour conséquent du public au Palais des Sports avec plusieurs rencontres jouées à guichet fermé.

Actions éducatives et de formation : les actions éducatives ont été limitées cette année, il est demandé au club de se mobiliser davantage sur ce volet pour la prochaine saison. Le club organise en partenariat avec l'ESBF des stages pendant les vacances scolaires.

Proposition de soutien : Pour le maintien du GBDH en Proligue, il est proposé de reconduire, comme pour la saison 2022-2023, l'aide de la Collectivité au club à hauteur de 380K€. L'objectif la saison prochaine est de disputer les plays-off.

Les montants de ces deux contrats seront prélevés au titre des exercices 2023 (385K€ + coupe d'Europe) et 2024 (385K€ + coupe d'Europe) sur la ligne de crédit 65.40.6574.0022107.20300.

II - Subventions aux clubs participant à une compétition nationale

La Ville apporte une aide financière particulière aux clubs de sports collectifs dont une équipe au moins évolue dans un championnat national. L'aide s'ajoute à la subvention annuelle versée au titre du sport amateur ainsi qu'aux autres aides apportées éventuellement à l'occasion des actions d'animation à l'exception de quatre clubs dont le montant de la subvention globalise la totalité de l'aide de la Ville : Racing Besançon, Besançon Football, BesAC Basket et Palente Besançon Handball.

Le BBC et le BDHC ne disposeront pas de Contrat de Développement Sportif pour la saison 2023/2024 ; leur équipe féminine n'évoluant plus en championnat national.

En cas de rétrogradation du PBHB en Nationale 1, le montant de sa subvention sera revu à la baisse. Deux propositions de subventions sont présentées dans cette délibération : 100K€ en D2 et 70K€ en N1.

Le niveau d'évolution des autres clubs évoluant en championnat national ne change pas la saison prochaine.

Il est proposé le soutien suivant :

Contrats de Développement Sportifs				
Participation d'équipes seniors à des compétitions nationales				
	Niveau d'évolution		Niveau d'évolution	
	<i>22/23</i>	<i>23/24</i>	<i>22/23</i>	<i>Propositions 23/24</i>
BESAC Basket	Masculins N1	Masculins N1	230 000 €	230 000 €
RACING Besançon	Masculins N2	Masculins N2	200 000 €	200 000 €
PBHB	Féminines D2	Féminines D2 ou N1	100 000 €	100 000 € ou 70 000 €
Besançon Foot	Masculins N3	Masculins N3	85 000 €	85 000 €
Olympique de Besançon	Masculins N3 et Féminines Féd1	Masculins N3 et Féminines Féd1	50 000 €	50 000 €
Besançon Volley Ball	Masculins N2 et Féminines N2	Masculins N2 et Féminines N2	37 000 €	37 000 €
Besançon Basket Club	Féminines N3	/	21 000 €	/
ASC Salins de Bregille	Torball D2 – Basket fauteuil	Torball D2 – Basket fauteuil	9 000 €	9 000 €
Roller Hockey Bisontin	Masculins N1	Masculins N1	8 000 €	8 000 €
Besançon Floorball	Masculins N1	Masculins N1	5 000 €	5 000 €
Besançon Doubs Hockey Club	Féminines N1	/	1 000 €	/
		TOTAL	746 000 €	724 000 € ou 694 000 €

Le montant de 735 000 € (ou 720 000 € en cas de rétrogradation du PBHB) sera prélevé au titre de l'exercice 2023 (soit 373 000 € du solde de la saison 2022/2023 et 362 000 € ou 347 000 € du premier versement de la saison 2023/2024) sur la ligne de crédits 65.40/6574.0022107.20300. Le solde de la saison 2023/2024 sera prélevé au titre de l'exercice 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre du programme « Haut Niveau »,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la saison 2023-2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

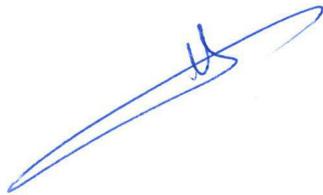
Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué

Anne VIGNOT



FICHE SUBVENTION CM DU 22 JUIN 2023

ASSOCIATION	DISCIPLINE	BUDGET GLOBAL ASSOCIATION	SALARIES	ADHERENTS			PROJET					
				Femmes	Hommes	Total	Politique de soutien à		Niveau d'évolution 22/23	Niveau d'évolution 23/24	Proposition de subvention 23/24	Rappel subvention 22/23
ESBF	Hand	2 100 000 €	22			287	Sport de Haut Niveau	Contrat de développement sportif 23/24	D1	D1	390 000 €	390 000 €
GBDH	Hand	1 510 000 €	22			270	Sport de Haut Niveau	Contrat de développement sportif 23/24	D2	D2	380 000 €	380 000 €
Besançon Foot	Football	350 000 €	2			602	Sport de Haut Niveau	Contrat de développement sportif 23/24	N3	N3	85 000 €	85 000 €
Racing Besançon	Football	1 700 000 €	32			611	Sport de Haut Niveau	Contrat de développement sportif 23/24	N2	N2	200 000 €	200 000 €
Besac basket	Basket	900 000 €	16			378	Sport de Haut Niveau	Contrat de développement sportif 23/24	N1	N1	230 000 €	230 000 €
PBHB	Handball	580 000 € en D2 / 350 000 € en N1	16			380	Sport de Haut Niveau	Contrat de développement sportif 23/24	D2	D2 ou N1	100 000 € ou 70 000 €	100 000 €
Olympique Bisontin	Rugby	280 000 €	3	76	283	359	Sport de Haut Niveau	Contrat de développement sportif 23/24	N3 Hommes et Féd 1 Femmes	N3 Hommes et Féd 1 Femmes	50 000 €	50 000 €
Besançon Volley Ball	Valley	90 000 €	0	92	95	187	Sport de Haut Niveau	Contrat de développement sportif 23/24	N2 Hommes et N2 Femmes	N2 Hommes et N2 Femmes	37 000 €	37 000 €
Roller Hockey	Roller hockey	21 000 €	0	12	60	72	Sport de Haut Niveau	Contrat de développement sportif 23/24	N1	N1	8 000 €	8 000 €
ASCCB	Sport adapté	63 000 €	1	19	22	41	Sport de Haut Niveau	Contrat de développement sportif 23/24	Torball D2	Torball D2	9 000 €	9 000 €
Besançon Floorball	Floorball	37 000 €	0	11	76	87	Sport de Haut Niveau	Contrat de développement sportif 23/24	N1	N1	5 000 €	5 000 €